

j'étais heureux et fier de présenter à Sa Sainteté le Denier du Diocèse qui était de plus de vingt mille piastres. Le tout est laissé à votre zèle et à votre prudence. *Gratia vobis et pax multiplicetur*, vous dirai-je avec St. Pierre en terminant cette longue lettre et me souscrivant bien cordialement de vous tous le très-humble et dévoué serviteur.

Je profite de cette circonstance pour vous annoncer que la Retraite Pastorale se fera comme de coutume au Grand Séminaire, et qu'elle commencera le 19 Août à 5 h. P. M. pour se terminer le 27 au matin. La Retraite de MM. les Vicaires se fera à l'Evêché et commencera le 2 Septembre, aussi à 5 h. P. M.

† IG. EV. DE MONTREAL.

P. S.—Je prie tous ceux qui ont fait les derniers Quatre-Temps, dans les Couvents, Pensionnats et Orphelinats, de vouloir bien en faire autant à ceux de la Pentecôte qui nous arrivent.

Pendant cette saison, l'on pourra, au besoin, substituer, à l'oraison pour demander du beau temps, celle *Ad postulandam pluviam*, ou *Ad repellendas tempestates*. Chaque Curé pourra aussi, aux approches de quelque ouragan, faire sonner les cloches et dire les prières du Rituel *Ad repellendam tempestatem*. Mais il devra d'avance en parler au prône, pour que les gens du voisinage qui pourraient entendre le son des cloches puissent accourir à l'église. Espérons que les pluies du printemps n'empêcheront pas une bonne récolte ; et que chacun alors sera forcé de dire : *Digitus Dei est hic*.

Je donnerai la Bénédiction Papale à la St. Pierre. Vous voudrez bien l'annoncer, le Dimanche précédent, pour que vos paroissiens puissent, vers midi, s'unir aux fidèles qui la recevront, à la Cathédrale, en disant 5 *Pater* et *Ave*. Ce sera une bonne occasion pour réitérer la lecture de la Circulaire et du *Cérémonial des Evêques commenté*, qui traite de cette Bénédiction, afin que les pieux fidèles y attachent de plus en plus l'importance qu'elle mérite.

Pour qu'il y ait uniformité dans la manière de faire les prières de la Neuvaine, je crois devoir vous dire qu'à Rome on commence par exposer le SS. Sacrement, et ensuite on fait ces prières, qui sont suivies du chant de quelqu'hymne aux SS Apôtres. Cependant, lorsque ces prières se font pendant l'Octave de la Fête-Dieu, on ne doit chanter que des hymnes en l'honneur du Vénérable Sacrement.

† I. E. DE M.